



Contrat location vente entrtien non respecter

Par **christ83**, le **01/06/2012 à 15:14**

Bonjour,

en octobre 2009 j ai étai demarché afin de mettre en place a mon domicile un adouceur d'eau - la valeur de la machine et de 4000€

cette société nous a consenti un règlement mensuel de 45€ par mois, cette machine était vendue en contrat entretien. quelle ne fut pas ma surprise de voir que c'etait SOFINCO qui avait financé la machine et que je devais rembourser SOFINCO tout les mois - je n'ai pas d'offre de pret de leur part

il est indiqué que la société passerait tout les ans afin de changer les filtres et ceux au titre du contrat.

ne voyant personne en 2010 venir entretenir la machine, j'ai contacter la société et la quelle ne fut pas ma surprise de constater que celle ci avait mit la clé sous la porte en décembre 2009

de ce fait j'ai stopper les règlements en effet les engagements contractuels n'etait pas respecter par la société

aujourd'hui je suis poursuivi par un huissier qui me demande de rembourser la totalité du pret auprès de sofinco

ai je un recours, je ne vais pas payer 4000€ pour une machine alors que la société ne respecte pas ces engagements

merci de m'aider, je suis désespéré el huissier menace de saisir, il n'y a a ce jour aucune injonction de payer a mon encontre

Par **edith1034**, le **01/06/2012** à **15:27**

pas d'offre de prêt = nullité du contrat de prêt et vous ne devez rien

pour tout savoir sur le crédit à la consommation

<http://www.fbls.net/contrat-credit.htm>

prenez un avocat compétent car la jurisprudence des trois dernières années de la cour de cassation est en votre faveur

Par **christ83**, le **01/06/2012** à **15:52**

bonjour

eu il dise que lors de la signature du contrat avec la société il y avait une offre de prêt
je n'ai aucune copie de ce document
l huissier est il dans l' obligation de me le fournir

Par **christ83**, le **01/06/2012** à **16:01**

bonjour

quoi qu'il en soit le fait que la société ne respecte pas ses engagements contractuels ne rend pas le contrat caduc ?

Par **edith1034**, le **02/06/2012** à **07:45**

non malheureusement

en revanche vous pouvez faire annuler le contrat de crédit s'il est caché détourné ou si l'assurance de groupe signée ne vous protège pas suffisamment

Par **christ83**, le **04/06/2012** à **10:47**

BONJOUR

COMMENT ON FAIT POUR FAIRE ANNULER LE CONTRAT

Par **christ83**, le **04/06/2012** à **11:43**

bonjour

qu est ce qu une assurance de groupe
merci vraiment de votre aide vos réponse sont d une grande valeur

Par **edith1034**, le **04/06/2012** à **11:51**

c'est l'assurance de chez eux

il faut attendre qu'ils vous assignent au tribunal et vous présentez vos moyens de défense
vous pouvez vous faire représenter par un avocat compétent

Par **christ83**, le **20/06/2012** à **12:05**

bonjour

un huissier vient de se presenter a mon domicile en déposant dans la boite au lettre un avis
d'enlèvement de mobilier le 22 juin a 7h30
je n ai jamais reçu d'assignation pour cette affaire ni de commandement de payer ou
d'injonction
lorsqu on les contacts ils disent qu il ne peuvent pas nous donner de renseignements par
téléphone
est ce une menace ou dois je avoir peur
merci de votre réponse c'est urgent